



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déclinaison du plan de relance en Outre-mer

1 Les Outre-mer bénéficieront pleinement du plan de relance national.

- A. La part des Outre-mer dans le plan de relance national devrait être en ligne avec leur poids respectif dans l'économie Française.**
- B. En effet, selon des données macroéconomiques, il est permis de penser qu'au moins 1,5 milliard d'€ devraient bénéficier directement aux Outre-mer au sein du plan de relance national dont une partie de projets déjà identifiés.** Le montant précis dépendra de l'utilisation en outre-mer des dispositifs sociaux (prime à l'embauche, activité partielle, etc.) et sera complété des travaux à venir d'identification et d'instruction effective des projets par les préfets et des résultats des appels à projets sur des mesures nationales.
- C. Ainsi, les mesures du plan de relance national se déclineront dans les Outre-mer, selon les compétences des collectivités, avec des focus spécifiques :**
- I. L'axe de verdissement de l'économie**, qui représente 30 % du plan de relance national, concernera pleinement nos Outre-mer, qui sont aux avant-postes en matière de sauvegarde de la biodiversité, de transition écologique et agricole, d'enjeux de résilience sur l'eau et la prévention des risques naturels.
 - II. L'axe de renforcement de la compétitivité des entreprises** permettra d'accompagner les économies ultramarines et de renforcer leur compétitivité dans leur environnement régional, via notamment la baisse des impôts de production, le renforcement du capital des TPE / PME, des mesures pour les filières telles que le tourisme ou le spatial et différents appels à projets d'innovation.
 - III. L'axe de cohésion sociale et territoriale** aura une déclinaison importante dans ces territoires qui comportent souvent des taux de chômage et de pauvreté nettement plus élevés que dans l'hexagone, via de mesures de soutien à l'emploi, de rénovation d'infrastructures de soutien aux recettes des collectivités pour accompagner la relance, y compris octroi de mer et taxe spéciale de consommation.

2 Le plan de relance national comporte des mesures répondant aux spécificités des DROM.

- A. Des sous-enveloppes spécifiques sont pré-fléchées pour les Outre-mer, pour accompagner les transformations durables de ces territoires et soutenir l'économie et la création d'emploi local.**
- B. Ainsi :**
- I. 50 millions d'€ seront dédiés spécifiquement aux Outre-mer au titre de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et la production d'eau potable** afin de faire face à la situation de pénurie et de coupures d'eau dans certains territoires (notamment aux Antilles, à Mayotte, ou en Guyane).
 - II. 50 millions d'€ seront affectés à la mise aux normes des bâtiments publics** dans le cadre du **plan séisme Antilles**.
 - III. En matière agricole, 80 millions d'€ soit 10 % de l'enveloppe, sont affectés aux Outre-mer** au sein des mesures d'accélération de la transformation agricole, de modernisation des abattoirs et de

renouvellement des agroéquipements, afin d'accompagner la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030 fixé par le Président de la République à La Réunion en octobre 2019.

- IV. **Une sous-enveloppe sera fléchée pour l'accélération des infrastructures routières en Outre-mer**, notamment participer à la finalisation de la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion.
- V. Les mesures de soutien à l'emploi et à la formation dans les départements et régions d'Outre-mer, comprenant notamment une augmentation du nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC) pourront être mobilisés.
- VI. Une enveloppe de **50 millions d'€** est dédiée aux actions de soutien de développement local en lien avec les collectivités.
- VII. Afin qu'elles puissent jouer leur rôle en matière de commande publique, **les collectivités ultramarines bénéficient de 200 M€ environ** au titre de la garantie de recettes fiscales, qui inclue les recettes spécifiques à l'Outre-mer (octroi de mer et taxe spéciale de consommation).

3 Pour les COM, l'accent sera mis sur l'action régaliennne de l'État et l'accompagnement des collectivités.

- A. La **rénovation des bâtiments publics de l'État**, qui contribue à la relance économique pourra bénéficier au COM.
- B. Une attention particulière est accordée à la rénovation des **hôpitaux dans les collectivités où la compétence santé relève de l'État**, notamment à Wallis-et-Futuna qui fera l'objet d'un important plan de rénovation dans le cadre de la relance. **45 M€** pourront être mobilisés sur 2021-2022.
- C. Les mesures de soutien à l'emploi, et à l'économie constituent des **compétences des collectivités**.

4 En Outre-mer, la relance fera l'objet de plans territorialisés qui seront construits dans les prochaines semaines, sous l'égide des préfets et en lien avec les élus locaux et le monde socio-économique.

- A. D'ici à la fin de l'année 2020, des **plans de relance territoriaux** vont être construits dans les Outre-mer, et ils incluront des projets portés par les collectivités, ainsi que par les opérateurs de l'État.
- B. Ils visent également à articuler les financements du plan de relance national, avec les **importants moyens octroyés par l'Union européenne**, au titre de REACT-UE et du budget européen 2021-2027.
- C. Ils pourront s'accompagner de **mesures d'assouplissement normatif**, en fonction des besoins locaux, à l'image du relèvement pendant un an du seuil de mise en concurrence pour les marchés publics pour accompagner la relance économique, de 40 000 € à 70 000 €.

Pour mémoire: les mesures d'urgence **économique** face à la Crise du Covid-19 mises en place par l'État représentent dans les Outre-mer (DROM et COM), au 1^{er} septembre 2020, un total de 3 877 millions d'€ :

- 2 662 millions d'€ de garanties accordées par l'État pour des prêts garantis aux entreprises (PGE), représentant 13 295 entreprises soutenues,
- 425 millions d'€ au titre de l'activité partielle, qui a concerné 75,7 % des effectifs du secteur privé ultramarin,
- 333 millions d'€ au titre du fonds de solidarité aux entreprises,
- 456 millions d'€ de charges fiscales et sociales reportées.

Focus territoriaux:

• Antilles

- Le plan de relance visera spécifiquement à accompagner la rénovation des réseaux d'eaux, et la mise aux normes anticycloniques et parasismiques des bâtiments publics.
- Le plan de relance accompagnera la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030.

• Guyane

- Des infrastructures routières seront soutenues au titre du plan de relance, de même que les infrastructures d'eau et d'assainissement.

• La Réunion

- Une participation de l'État à la finalisation de la NRL est envisagée au sein du plan de relance.
- Le plan de relance accompagnera la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030.
- Le plan de relance porte une attention particulière à l'emploi et à la formation: outre les mesures de prime à l'embauche, l'enveloppe des PEC sera fortement augmentée.

• Mayotte

- Une attention particulière sera portée à la construction de logements.
- Le plan de relance visera spécifiquement à accompagner les investissements en matière d'accès à l'eau.
- Le plan de relance porte une attention particulière à l'emploi et à la formation.